



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de cinema

Question écrite n° 5346

Texte de la question

M Marc Laffineur appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les graves difficultés de gestion rencontrées par les exploitants de salles de cinema dans les petites villes rurales. En effet, au regard de la baisse régulière enregistrée en matière de fréquentation des salles, force est de constater que les professionnels ne sont plus en mesure de rembourser les annuités d'emprunts contractés pour l'amélioration des salles. Considérant l'imperieuse nécessité, pour les populations scolaires notamment, du maintien du cinema dans un milieu rural souvent trop défavorisé, d'une part, et l'intérêt culturel évident du cinema, d'autre part, il lui serait reconnaissant de lui indiquer quelles sont les intentions précises du ministère afin de résoudre ce délicat problème d'aide financière, et si la possibilité d'une aide de l'Etat ne pourrait pas être retenue, dans le cadre de la promotion du Septième art au sein des petites communes.

Texte de la réponse

Reponse. - La diminution sensible de la fréquentation, qui affecte gravement, sinon toutes les salles de cinema, du moins une importante partie du secteur de l'exploitation, est le signe manifeste de la crise du cinema. Cette baisse de la fréquentation a des causes multiples. C'est la raison pour laquelle des mesures diversifiées sont mises en oeuvre pour procurer aux exploitants de salles, et notamment à ceux qui gèrent des entreprises indépendantes dans les villes petites et moyennes et qui sont les plus atteintes par les difficultés actuelles, les moyens de surmonter celles-ci et de reconquérir l'audience des spectateurs. Pour de nombreuses entreprises, les causes de la détérioration de leur situation sont dues notamment au poids excessif de leurs charges fixes ainsi qu'à celui du remboursement d'emprunts contractés pour des investissements réalisés dans une conjoncture plus favorable. Il convient de restaurer leur rentabilité en apportant des correctifs à leur situation par une aide de l'Etat temporaire et sélective. Des mesures seront prises en ce sens en vue de rétablir les équilibres de gestion de ces entreprises. D'autres salles, situées dans les localités les plus modestes et dans les zones rurales, se trouvent confrontées à des situations plus sévères encore. On ne saurait pour autant négliger le fait que la salle de cinema est un équipement dont l'existence contribue au maintien d'une vie sociale active sans laquelle l'implantation, le développement d'activités économiques serait illusoire. Les collectivités locales ont une parfaite conscience de cette nécessité et entendent mener en ce domaine une politique volontariste. L'Etat interviendra à leur côté pour développer une telle politique, qui pourra prendre la forme de reprise des salles par les collectivités locales ainsi que des mesures d'accompagnement négociées dans le cadre de conventions mettant en place un plan d'intervention. Bien entendu le soutien aux salles de cinema situées dans des villes moyennes ou petites ne saurait se réduire à des aides favorisant leur modernisation, leur restructuration ou leur reprise. L'accès rapide aux copies de films importants est devenu aujourd'hui nécessaire afin de susciter l'événement, d'attirer le public et d'assurer une desserte harmonieuse du territoire. La politique d'aide à l'attribution de copies déjà mise en place au cours des dernières années sera poursuivie et développée. S'agissant des divers problèmes concernant les modalités générales de la promotion du spectacle cinématographique, le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a mis

en place divers groupes de reflexion charges notamment de presenter des propositions relatives a l'amelioration des conditions d'edition des films, a la modernisation des pratiques tarifaires, a la clarification des relations entre les films cinematographiques et les autres medias et a la valorisation de la sortie en salles par rapport aux autres modes de consommation de l'image animee.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5346

Rubrique : Cinema

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3289